

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5390

présenté par
Mme Schmid

à l'amendement n° 70 de M. Le Fur

AVANT L'ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet amendement par les mots :

« dont aucun n'est âgé de plus de 50 ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.